

Diagnostic de territoire

Département de l'Ain

Rapport de juillet 2023

Sommaire

1	
Préambule	3
Introduction	5
I. L'élaboration du diagnostic, la méthodologie mise en œuvre	6
1. L'organisation du recensement sur le territoire	6
1.1 Un découpage territorial en fonction des bassins de vie	6
1.2 La transmission de l'information	7
1.3 La diffusion de la communication	7
2. L'outil de recensement	8
II. Etat des lieux / diagnostic	10
1. La typologie des répondants au recensement	10
Généralités	10
Conditions d'accueil des publics et d'accompagnement	10
2. La couverture territoriale	13
3. Les besoins repérés et exprimés par les répondants	20
III. Préconisations pour l'AIN	21
1. Faire évoluer le réseau : une démarche volontariste et prospective	21
2. Structurer et animer le réseau	22
3. Maillage : améliorer la couverture territoriale	24
3.1 Caractéristiques des territoires d'après le découpage retenu pour l'élaboration du présent diagnostic	24
3.2 Une stratégie de déploiement et d'intervention "sur mesure"	26
Conclusion	27
Annexes	29

Préambule

« Guid'Asso » a été initiée par l'Etat (la DJEPVA) en partenariat avec LMA. (Le Mouvement Associatif) pour faciliter l'accès à la réponse aux besoins des associations, par le balisage d'un parcours d'accompagnement, en proximité.

Un constat de départ partagé au niveau national : une disparité entre les départements en matière d'accompagnement des associations et un manque de lisibilité des structures d'appui pour les porteuses et porteurs de projet.

Fort de ce constat, l'État et le LMA mènent, en 2021, une expérimentation sur 3 Régions pilotes, à la suite de laquelle il est décidé de déployer la mesure Guid'Asso sur le territoire national.

Dans la démarche, le cahier des charges impose une organisation nationale identique qui doit trouver sa structuration et sa mise en œuvre au niveau départemental, et un écho régional.

Une mise en œuvre en 3 phases :

- l'élaboration d'un état des lieux de l'existant : le diagnostic
- un appel à labellisation sur 4 niveaux d'intervention auprès des associations (orientation, information, accompagnement, spécialiste)
- la structuration et l'animation de ce réseau, suite au diagnostic, sur tous les départements.

Cette mesure est donc à même de concerner une pluralité d'acteurs qui interviennent dans le champ de la Vie Associative, telle que :

- l'Etat, les collectivités et leurs différents services- les têtes de réseaux
- les associations ressources

Les objectifs du présent diagnostic :

- repérer les acteurs, leur diversité d'implantation géographique et de rayonnement ; le degré de réponse apportées ; les moyens disponibles pour répondre aux besoins des associations
- repérer les zones blanches en termes de couverture territoriale, de thématique, de domaines d'activité
- repérer les besoins des associations

- repérer les besoins des PAVA (point d'appui à la vie associative) pour répondre à ces besoins

Aujourd'hui, dans l'Ain, nous en sommes à la 1ere phase : élaboration d'un état des lieux de l'existant, le diagnostic.

Pour en savoir plus : [La démarche Guid'Asso](#) au niveau national

Introduction : la conduite de l'élaboration du diagnostic dans le département de l'Ain

Ce diagnostic porte sur le recensement, non exhaustif à ce jour, des structures qui se reconnaissent en tant que point d'appui à la vie associative, d'une part. Et une caractérisation des différents territoires du département au regard de la vie associative.

**Par « structure », il est entendu la pluralité d'acteurs potentiellement concernés (cf page 3 : préambule)*

Les structures porteuses : l'Etat via le SDJES, AGLCA et APSEC

Guid'Asso étant mis en place par l'État via le ministère chargé de la vie associative (la DJEPVA), les Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) sont au portage du dispositif au niveau des départements.

En leur qualité de PAVA et partenaires historiques, l'AGLCA et APSEC se sont rapprochés pour porter ensemble la mise en œuvre de la phase de diagnostic de territoire dans l'Ain. En effet, ces deux structures ont mis en commun leur compétence d'animation de réseau et leur agilité de collaboration - qui ont fait leurs preuves du fait de leur appartenance au même réseau régional SAVAARA et au co-portage du RAIA, depuis sa relance en 2022 suite à l'arrêt du fait du COVID.

L'identité des structures porteuses en deux mots :

L'Etat - SDJES : *Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est compétent en matière de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative, à l'engagement civique et à l'éducation populaire.*

AGLCA : *une association qui a pour objet d'être un lieu ressources pour les responsables associatifs et l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) du département de l'Ain. Elle est un acteur et un accélérateur de l'ESS sur le territoire mais également un laboratoire d'expérimentations où émergent et s'expriment les idées nouvelles.*

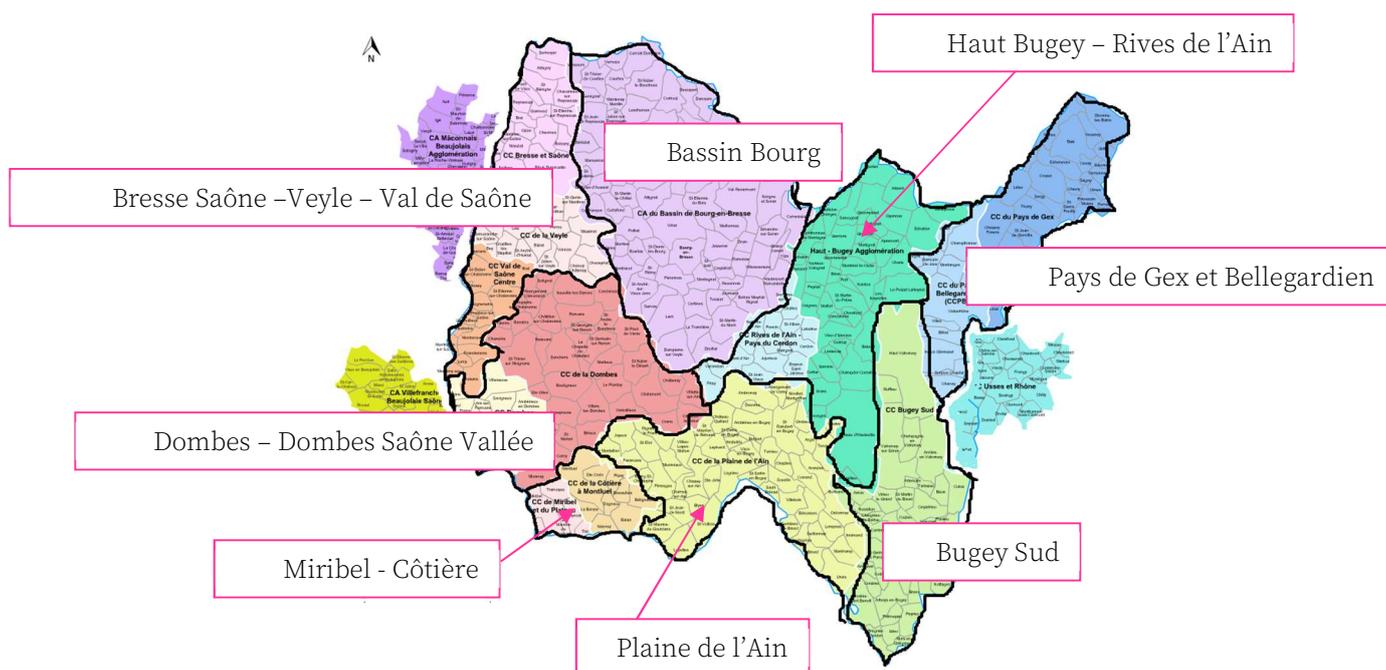
APSEC : *Spécialiste du développement de l'emploi dans les métiers du sport et de l'animation, Ain Profession Sport et Culture est une association qui structure et coordonne le marché de l'emploi sportif et de l'animation sur l'ensemble du département de l'Ain.*

I. L'élaboration du diagnostic, la méthodologie mise en œuvre

1. L'organisation du recensement sur le territoire

1.1 Un découpage territorial en fonction des bassins de vie

Afin de prendre en compte la configuration du territoire de l'Ain, nous avons opté pour un découpage du département en huit zones géographiques prenant en compte les organisations des différents bassins de vie.



Cette stratégie répondait à plusieurs objectifs :

- limiter les déplacements des personnes
- souligner la volonté d'un ancrage fort dans les bassins de vie
- favoriser une dynamique locale autour de la mesure Guid'Asso

1.2 La transmission de l'information

En nous appuyant sur le découpage territorial décrit plus haut et les objectifs poursuivis, nous avons prévu l'organisation de huit séances d'information collective (soit 1 par territoire) pour présenter la mesure, son ambition et ses objectifs, les étapes et les procédures, et par là même, inciter les structures à procéder à leur référencement, selon les modalités suivantes :

4 séances en novembre-décembre 2022 et 4 sur janvier-février 2023

- en présentiel sur inscription
- en co-animation par 2 des 3 structures porteuses
- en sollicitant les intercommunalités pour mettre à disposition un lieu d'accueil et participer à la diffusion de l'information

Un formulaire d'inscription aux séances d'information collectives, par lieux et dates, a été mis en ligne.

1.3 La diffusion de la communication

Plusieurs canaux de communication ont été utilisés selon les publics cibles.

Objectif : faire connaître la mesure Guid'Asso et organiser le recensement des structures :

- **Pour toucher les têtes de réseaux et les associations ressources**, nous avons pris appui sur le RAIA* à la fois pour inviter ses membres à se référencer et activer leurs propres réseaux pour une diffusion la plus large possible.

- **Pour toucher les collectivités**, nous avons informé et sollicité l'Association des Maires de France (AMF) et les communautés de communes. Cette tâche a été confiée au SDJES, du fait de l'impact plus important que peut avoir un service de l'Etat sur une collectivité, comparativement à celui d'une association.

* [RAIA](#): *Le réseau d'accueil et d'information des associations (RAIA) de l'Ain regroupe 15 structures de soutien aux associations locales et le SDJES.*

Son rôle est de coordonner les actions collectives de ses membres sur le territoire, de favoriser le partage des problématiques rencontrées par les associations locales et soutenir la montée en compétences des acteurs de l'accompagnement. L'objectif étant de permettre aux petites et

moyennes associations d'accéder à une information et un accompagnement de qualité, quel que soit son domaine d'activité, son territoire d'implantation et de rayonnement.

Constat :

Le formulaire en ligne n'a fait état que d'une seule inscription, ce qui a entraîné l'annulation des séances collectives programmées sur les huit bassins de vie.

Ainsi, nous avons réorienté la méthode d'information.

Nous avons mobilisé plus fortement le RAIA autour de la plus-value de la démarche Guid'Asso pour le réseau et ses membres, les associations locales et les territoires. En effet, la démarche Guid'Asso, s'inscrivant dans l'organisation locale existante, devrait favoriser le renforcement du réseau, au service des associations.

Le SDJES a relancé les communautés de communes et l'AMR.

Résultats :

- les membres du RAIA ont procédé à leur recensement
- une forte mobilisation pour une large diffusion dans leur réseau a été effectivement constatée : l'Ain est le département de la Région AURA qui compte le plus grand nombre de participation au recensement

Nous pouvons toutefois regretter le peu de structures touchées par l'appel à recensement, malgré la réelle application des membres à relayer l'information.

Ce qu'il faut en retenir

Nous porterons une attention particulière à faire évoluer le recensement de façon permanente, pour enrichir le réseau des structures intervenant auprès des associations de l'Ain, au-delà même des échéances fixées par le Régional au niveau de Guid'Asso.

2. L'outil de recensement

Nous avons utilisé le questionnaire national.

- quelques structures ont rencontré des difficultés pour se positionner
- d'autres ne savaient pas si elles répondaient aux critères ou pas

Résultats :

Nous avons conseillé aux structures en doute de répondre car ce positionnement présente deux avantages :

- évaluer la circulation de l'information dans les réseaux
- identifier les points de blocages

Concernant le premier point : nous pouvons conclure que les têtes de réseau ont bien joué le jeu de la transmission de l'information

Le principal point de blocage, est que la définition des degrés d'appellation a été mal cernée. Aussi, lors de la phase d'appel à labellisation, il sera donc nécessaire d'explicitier et de cadrer les termes « d'accompagnement » en premier lieu et de préciser les termes des thématiques et des secteurs d'activité, en second lieu.

Cette clarification des termes sera utile lors de la phase de demande de labellisation.

Il est nécessaire ici de rappeler que la demande de labellisation reste, à ce jour et sans indications contraires aux dispositions nationales, une démarche volontaire. Il a été convenu dans l'Ain, que les structures ayant pris part au recensement, dans la mesure où elles répondent à l'un des critères des quatre niveaux d'appellation, seront intégrées, si elles le souhaitent, au RAIA.

II. Etat des lieux / diagnostic

1. La typologie des répondants au recensement

Généralités

23 structures ont été identifiées dont 21 associations, 1 service d'Etat et 1 structure publique.

On peut préciser que sur les 21 associations, plus de 50% sont des structures à vocation départementale et tête de réseau dans leur activité.

Plus de 86% d'entre elles sont adhérentes à une fédération ou à un réseau national ou départemental.

Il faut également souligner que 12 d'entre elles font déjà partie du RAIA.

Conditions d'accueil des publics et d'accompagnement

La plupart des structures ont un bureau, ce qui leur permet d'assurer un accueil physique, téléphonique et numérique, des porteurs de projet. Seulement 43% des structures sont en capacité d'assurer tout type d'accueil (accueil physique avec et sans rendez-vous et hors les murs). Il faut rapprocher ces informations des autres moyens et notamment du nombre de personnes dédiées à cette mission (bénévole ou salarié.s)

Le tableau ci-dessous présente les structures ayant répondu, selon leur degré d'appui et le nombre d'ETP qu'elle consacre à cette fonction. Elles pourront être sollicitées dans la phase de labellisation pour confirmer leur choix.

Plusieurs structures sont identifiées sur les différentes formes d'appui. Il est intéressant de distinguer celles qui s'adressent à tout type de public et celles qui n'interviennent qu'auprès de leurs adhérents.

52% des structures d'accompagnement disposent de faibles moyens humains pour leur mission, soit moins d'un ETP ou que des bénévoles.

Typologie interventions associations/structures

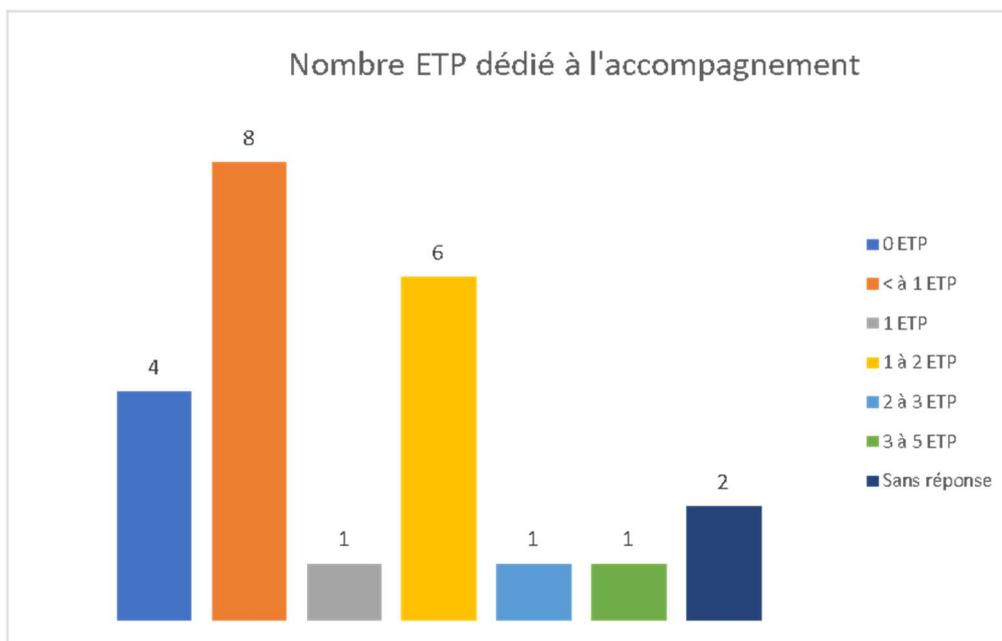
	Degré d'appui				Public visé	ETP dédié
	Orientation	Information	Généraliste	Spécialiste		
USEP		10/an			Affilié	0
OMS	51 à 100	11 à 50	11 à 50	11 à 50	Restreint secteur géo	1
FAM RURAL	11 à 50	11 à 50	< à 10	< à 10	Tous	1 à 2
AGLCA			> à 200	51 à 100	Tous	3 à 5
FRANC ACTIVE				51 à 100	Restreint employeur	1 à 2
FRANCAS				11 à 50	Restreint secteur géo	< à 1
APSC	< de 10	11 à 50	11 à 50	51 à 100	Tous	1 à 2
UFOLEP	11 à 50	11 à 50	11 à 50	11 à 50	Affilié	< à 1
CS LE PLATEAU	< à 10	< à 10			Restreint secteur géo	< à 1
ORNEX	< à 10				Restreint secteur géo	sans reponse
CS HAUTEVILLE	11 à 50	11 à 50	11 à 50	< à 10	Affilié	0
MRJC				< à 10	Restreint secteur géo	< à 1
SOUS PREF	> à 200	> à 200		11 à 50	Tous	1 à 2
CS CHATILLON	< à 10	< à 10			Tous	< à 1
ARTEMIS	< à 10	< à 10			Tous	0
CDOS	51 à 100	51 à 100	< à 10	> à 200	Tous	< à 1
ENTRE AUTRE	< à 10	< à 10	< à 10		Tous	sans reponse
FOL	11 à 50	51 à 100	51 à 100		Tous	1 à 2
FEDE CS	11 à 50	11 à 50	11 à 50	11 à 50	Restreint secteur géo	2 à 3
CD SPORT ADPT	< à 10	< à 10	< à 10	< à 10	Restreint secteur géo	1 à 2
CD AVIRON	< à 10	< à 10	< à 10	< à 10	Affilié	0
CD JUDO	11 à 50	11 à 50	11 à 50	11 à 50	Affilié	< à 1
ECLAT	< à 10	< à 10			Restreint secteur géo	< à 1

Positionnement selon le degré d'intervention auprès des associations

Parmi les 4 appellations Guid'Asso, seul le niveau « accompagnement généraliste » peut coexister avec celui « d'accompagnement spécialiste ». Or, 14 structures mentionnent des missions à la fois d'orientation et d'information. La mission d'orientation est incluse dans celle d'information qui concerne également un champ plus large d'intervention.

Sans doute, chacun a répondu selon sa propre lecture et interprétation des caractéristiques relatives à chaque degré d'intervention. Ainsi, ces points sont à expliciter afin que dans le retour de questionnaire concernant la deuxième phase, à savoir, la demande de labellisation, les structures se positionnent de façon appropriée.

Zoom sur l'emploi



Constat 1 : accompagnement/emploi

Il existe une grande disparité dans le volume des accompagnements en raison soit d'un manque de moyen humain, soit d'une restriction du public visé.

Actuellement nous n'avons pas d'information concernant les données sur les associations employeuses impactées après un accompagnement.

Constat 2 : positionnement

A travers ce tableau, on constate que chacun a répondu avec son prisme de lecture donc il y a un besoin de redéfinir les périmètres d'intervention de chacun, d'une part.

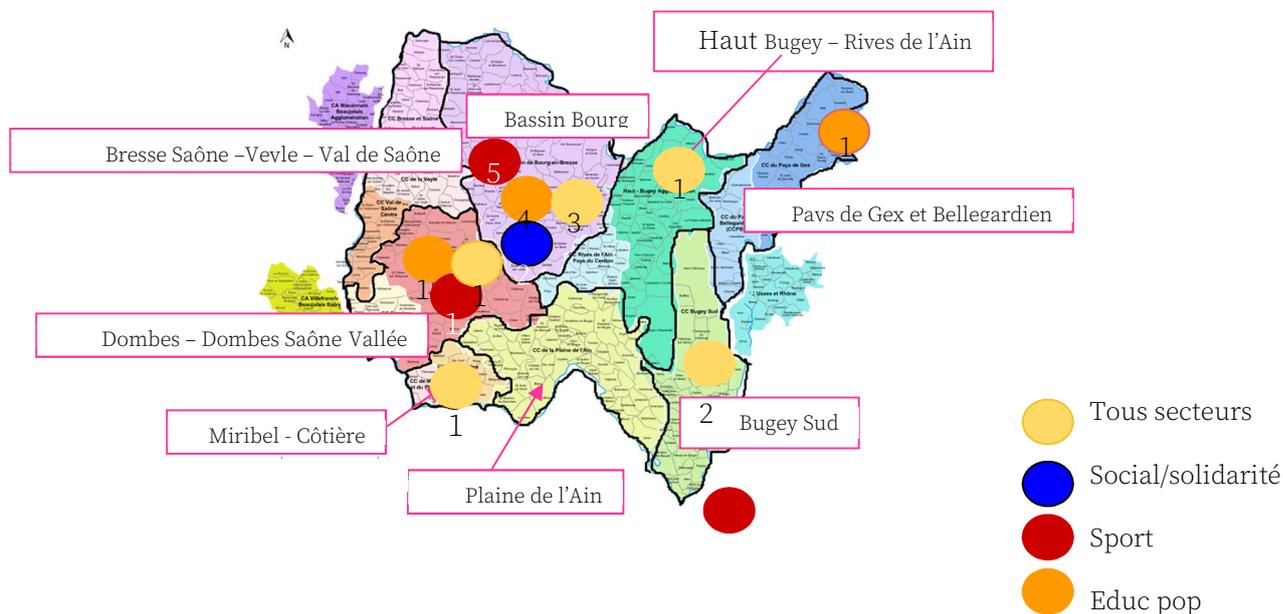
D'autre part, 18 structures sur les 23 ayant répondu déclarent consacrer à leur mission moins de 2 ETP dont 3 en déclarent aucun. Nous pouvons supposer que cette mission est effectuée par des bénévoles. Toutefois, ces réponses ne nous permettent pas d'évaluer le volume horaire dédié.

Par ailleurs, il est nécessaire de clarifier chaque degré de positionnement, car certaines structures d'accompagnement ne rentrent pas dans le cadre défini par Guid'Asso (exemple : accompagnement de leurs seuls adhérents).

Enfin, le questionnaire initial ne fait pas état de certaines modalités de l'accompagnement et il nous semble important d'avoir des informations sur les points suivants : la durée de l'accompagnement, l'adhésion, la gratuité, la confidentialité.

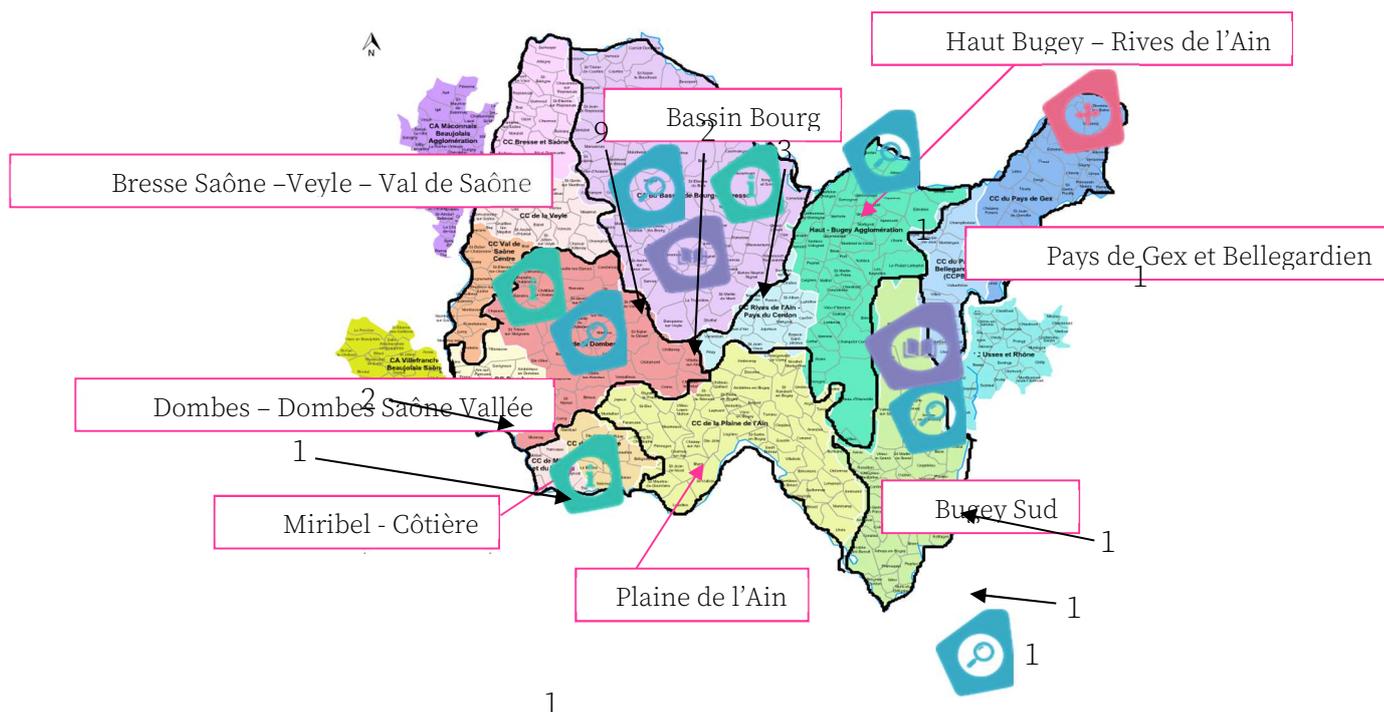
2. La couverture territoriale

Etat des lieux par territoire et domaines d'intervention



Sur la carte ci-dessus, on visualise le lieu d'implantation des structures qui ont répondu ainsi que les thématiques développées par chacune d'elles. 7 des structures ont précisé qu'elles souhaitaient faire évoluer leur mission d'appui par un développement de leur secteur géographique.

Nous avons élaboré, ci-dessous une carte prévisionnelle avec les appellations Guid'Asso, en fonction des réponses. Celle-ci devra être mise à jour après la demande de labellisation.



Constat par territoire

Bresse Saône et Veyle et Plaine de l'Ain

Il n'y a pas de structure qui ait répondu au diagnostic Guid'Asso sur ces territoires.

Est-ce que cette absence de réponse signifie qu'il n'y a personne sur le territoire ou qu'aucune structure n'a eu l'information sur la démarche Guid'Asso ? La question reste entière.

Dombes - Dombes Bresse Saône Vallée

Trois structures ont répondu, une intervenant sur tous secteurs, l'autre sur le secteur sportif et la troisième sur le secteur Jeunesse, Education Populaire.

Le centre social ECLAT, Espace citoyen pour le lien et les acteurs du territoire basé à Saint André de Corcy a répondu sur ce territoire. Son action couvre la communauté de communes de la Dombes. Elle comprend 35 salariés dont 22 ETP et appuie des associations de tous secteurs d'activité, avec une mission d'information et d'orientation au travers d'accueils physiques dans les locaux. Le nombre d'associations accueillies est estimé à moins de 10 par an.

Le comité départemental de judo basé à Châtillon sur Chalaronne a également répondu. Il assure des missions d'orientation, d'information et d'accompagnement généraliste.

Le nombre d'associations aidées est estimé entre 11 et 50 par an pour chaque mission. Il dispose d'un salarié et intervient principalement sur le secteur sportif uniquement auprès des associations du département, affiliées au comité.

La maison de l'enfance, de la jeunesse et de l'animation sociale de Châtillon sur Chalaronne, La passerelle, intervient au niveau infra départemental sur le secteur jeunesse, éducation populaire sur des missions d'orientation et d'information avec une activité estimée à moins de 10 associations par an.

Miribel - Cotière

Une structure a répondu sur ce territoire,

L'association ARTEMIS Activités Rencontres pour Tous et Maison des Initiatives Sociales basée à Saint Maurice de Beynost, intervient au niveau infra départemental pour des associations de tous secteurs d'activité sur des missions d'orientation et d'information. Le nombre d'associations bénéficiaires est de moins de 10 par an.

Le Bassin de vie de Bourg en Bresse

15 structures ont répondu : 5 interviennent sur le secteur sportif, 4 sur le secteur jeunesse, éducation populaire, 2 sur le secteur social et 4 tout secteur.

Pour le secteur sportif :

- Le comité départemental du sport adapté basé à Péronnas intervient dans tout le département sur des missions d'orientation, information, accompagnement généraliste et spécialiste avec moins de 10 associations bénéficiaires par an.
- Ain profession sport et culture, basé à Péronnas, intervient sur tout le département sur le secteur sport et le secteur Culture sur des missions d'accompagnement généraliste (avec 10 à 50 associations bénéficiaires par an) et d'accompagnement spécialiste (51 à 100 associations bénéficiaires par an).
- L'office municipal des sports basé à Bourg en Bresse intervient sur Grand Bourg Agglomération sur des missions d'information, d'orientation et accompagnement généraliste et spécialiste (50 à 100 associations bénéficiaires par an).
- Le comité départemental UFOLEP de l'Ain basé à Bourg en Bresse intervient sur tout le département sur le secteur sport puis éducation et formation sur des missions d'orientation, d'information, d'accompagnement généraliste et spécialiste avec 11 à 50 associations bénéficiaires par an.
- Le comité départemental de l'union sportive de l'Ain, basé à Bourg en Bresse, intervient sur tout le département sur une mission d'information avec une activité estimée à moins de 10 associations par an.

Pour le secteur Jeunesse, éducation populaire :

- Le mouvement rural jeunesse chrétienne (MRJC) basé à Bourg en Bresse intervient en infra départemental sur les territoires Bresse, Saône, Dombes, Veyle, Rives de l'Ain sur de l'accompagnement spécialiste avec moins de 10 associations bénéficiaires par an.
- Familles rurales basée à Bourg en Bresse intervient sur tout le département, tout particulièrement dans les territoires ruraux sur des missions d'information et d'orientation avec entre 11 à 50 associations bénéficiaires par an.
- Les Francas basé à Bourg en Bresse interviennent sur tout le département sur de l'accompagnement spécialiste.

- La fédération des centres sociaux de l'Ain présente aussi sur la thématique sociale

Pour tous secteurs :

- La Fédération des œuvres laïques (FOL) basée à Bourg en Bresse intervient sur tout le département sur des missions d'orientation (11 à 50 associations bénéficiaires par an) d'information et accompagnement généraliste (51 à 100 associations bénéficiaires par an).
- l'AGLCA, basée à Bourg en Bresse intervient sur tout le département sur de l'accompagnement généraliste (plus de 200 associations bénéficiaires par an) et spécialiste (51 à 100 associations accompagnées par an).
- France Active Ain - Initiative Bresse Haut Bugey (FAA- IBHB) basée à Bourg en Bresse intervient sur tout le département, sur de l'accompagnement spécialiste avec 50 à 100 associations bénéficiaires par an. Il propose également des formations pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire.
- Le comité départemental olympique et sportif (CDOS) intervient au niveau départemental sur de l'orientation (51 à 100 associations bénéficiaires par an), de l'information (51 à 100 associations par an), de l'accompagnement généraliste (0 à 10 associations par an) et spécialiste (200 associations par an). Il intervient aussi sur le secteur de l'économie sociale et solidaire au travers de l'appui au logiciel Casico.

Pour le secteur social :

- Le centre social Le plateau basé à Bourg en Bresse, intervient sur la ville de Bourg en Bresse sur des missions d'orientation et d'information avec moins de 10 associations bénéficiaires par an.
- La fédération des centres sociaux de l'Ain basée à Bourg en Bresse intervient sur tout le département sur le secteur social puis jeunesse et éducation populaire sur de l'orientation, information, accompagnement généraliste et spécialiste, avec 11 à 50 associations bénéficiaires par an.

Haut Bugey - Rives de l'Ain

Retour de questionnaire : Le centre social d'Hauteville intervient sur le plateau d'Hauteville et le territoire du Haut Bugey sur tous les secteurs d'activité et sur des missions

d'information, d'orientation, d'accompagnement généraliste et spécialiste (jusqu'à 50 associations bénéficiaires pour les 3 premiers domaines, moins de 10 pour l'accompagnement spécialiste).

Plaine de L'Ain

Cette absence de réponse signifie-t-elle qu'il n'y a personne sur le territoire ou qu'aucune structure n'a eu l'information sur la démarche Guid'Asso ? Là encore, la question reste entière.

Bugey sud

Deux structures ont répondu sur ce territoire.

- L'association Entre autres basée à Belley, intervient sur des missions d'orientation et d'information pour des associations de tout secteur d'activité localisées sur le territoire Bugey sud. Pour son autre mission d'accompagnement généraliste, elle intervient sur tout le département. Son action concerne moins de 10 associations par an.
- Le greffe des associations, basé à la sous- préfecture de Belley, assure des missions d'orientation et d'information pour les associations de tout le département (plus de 200 associations par an) et un accompagnement spécialiste pour les associations culturelles.

Pays de Gex

Une structure a répondu, le centre communal d'action sociale d'Ornex. Il appuie des associations de la commune principalement sur le secteur Jeunesse et éducation populaire et sur une mission d'orientation (moins de 10 associations bénéficiaires par an).

Une autre structure basée en Savoie mais intervenant sur tout le département de l'Ain dans le domaine du sport a également répondu au questionnaire. Il s'agit du Comité départemental d'aviron de l'Ain. Il s'adresse aux structures adhérentes et œuvre sur l'information, l'orientation et l'accompagnement généraliste et spécialiste à raison de moins de 20 associations bénéficiaires par an.

Ce que nous en retiendrons :

Concernant la vie associative dans le département

Les chiffres laissent apparaître des disparités dans la répartition des associations entre les territoires. Ainsi, le Pays de Gex dispose d'un faible nombre d'associations au regard de sa population. Cette disparité se retrouve au sein d'un même territoire, certaines communes ayant de fortes concentrations associatives tandis que dans d'autres voisines, elle peut être inexistante. La concentration est souvent liée au nombre d'habitants et plus importante dans les grosses communes (Bourg en Bresse, Oyonnax). Néanmoins, la concentration associative ne saurait se limiter aux territoires urbains. Certains territoires plutôt urbains comme le Pays de Gex apparaissent avec une faible concentration en associations. A l'inverse, d'autres plus ruraux, apparaissent comme dynamiques en termes de vie associative comme le secteur Dombes- Dombes Saône Vallée.

Concernant les acteurs de l'appui à la vie associative :

24 structures ont répondu : à l'exception du CCAS d'Ornex, de l'Office municipal du sport de Bourg en Bresse et du greffe des associations, toutes sont des associations, comités ou fédérations.

Deux secteurs, Bresse-Saône-Veyle et la Plaine de l'Ain ne comptabilisent aucun retour de questionnaire. Le secteur pays de Gex et Bellegardien compte un retour mais d'un faible rayonnement puisque limité à la commune d'Ornex. On peut relever une grande disparité territoriale dans le nombre d'acteurs de l'appui à la vie associative : 14 pour le bassin de Bourg en Bresse contre une pour le pays de Gex ou Miribel Côtière. Certains acteurs ont une action qui se cantonne à un territoire précis (le CCAS pour la ville d'Ornex, Entre Autres sur le secteur Bugey sud, Le plateau pour la ville de Bourg en Bresse, le centre social ECLAT pour la communauté de communes ou l'OMS pour le bassin de Bourg)

Néanmoins, un nombre significatif d'acteurs de l'appui à la vie associative, 9 au total, intervient sur tout le département : AGLCA, APSEC, CDOS, Les Francas, FOL, greffe des associations, UFOLEP. C'est aussi parmi ces acteurs que l'on dénombre le plus grand nombre d'associations bénéficiaires et donc le rayonnement le plus important : 6 de ces structures appuient plus de 50 associations par an, la septième étant le greffe des associations sur Belley.

Les 4 thématiques d'intervention sont représentées : tous secteurs, sport, jeunesse et éducation populaire, social. Le secteur social est moins représenté avec deux structures même si certaines autres déclarent des missions spécifiques sur cette thématique (AGLCA, CDOS).

Les collectivités territoriales (communes et communautés de communes/ d'agglomération) peuvent aussi être des acteurs de l'appui à la vie associative. Reste à faire connaître aux collectivités la démarche Guid'Asso. En effet, aucune d'elles n'a répondu au questionnaire. On peut toutefois noter leur participation à la vie associative sous diverses initiatives comme :

- donner un premier aperçu de la politique menée à l'égard de la vie associative sur leur site internet
- créer une page dédiée à la vie associative
- mettre en ligne un guide des associations de l'intercommunalité.

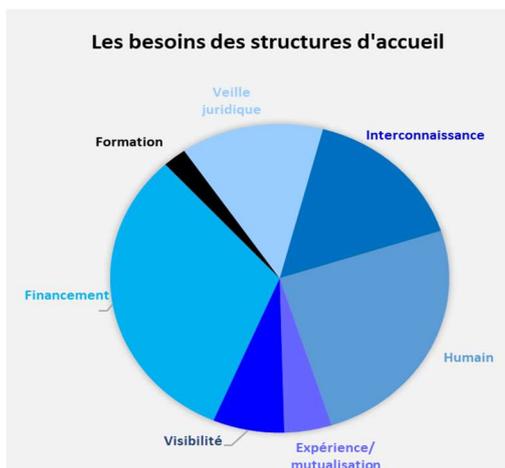
Le soutien à la vie associative et politique vis à vis des associations est peu mentionné directement mais plus abordé par le biais des thématiques sport et culture. Certaines communautés de communes mettent en ligne une demande de subvention à destination des associations. On peut souligner deux politiques spécifiques : celle de l'intercommunalité du Pays de Gex qui propose un service pour développer la communication digitale des associations et celle de l'intercommunalité de Miribel La Côtère qui met en valeur certaines associations au travers d'une mention Intérêt communautaire.

Voilà les questions que nous pouvons nous poser à ce stade :

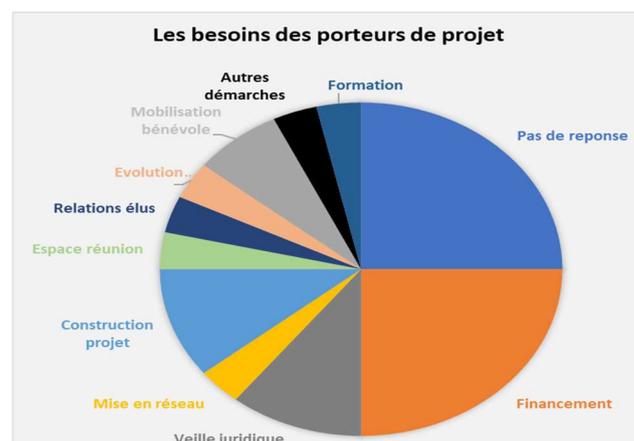
- Faut-il diversifier ou rechercher de nouveaux acteurs de l'accompagnement ?
- Faut-il former les acteurs présents pour leur permettre de répondre sur d'autres thématiques ?
- La capacité d'accueil des structures implantées sur le territoire est-elle suffisante ?

3. Les besoins repérés et exprimés par les répondants

Les besoins les plus importants sont ceux qui concernent les moyens humains et financiers, ce qui pourrait être un frein à la mobilisation de structures pour déployer l'accompagnement sur un territoire plus important. L'interconnaissance est le point suivant.



D'après les structures d'accueil, la première attente des associations est identique à celle des structures d'appui, le financement.



Constats :

- Le premier besoin exprimé est le même, qu'il s'agisse des porteurs de projets que des structures d'accompagnement : le financement
- Il faut travailler sur les attentes des associations puisqu'environ un quart des répondants ne s'est pas prononcé sur ce point : il apparaît nécessaire de se doter de moyens pour les identifier.

Le RAIA sera sans aucun doute un acteur essentiel pour traiter ces constats.

III. Préconisations pour l'AIN

Le RAIA, relancé par AGLCA et APSEC à l'issue de la crise sanitaire, a redéfini collectivement en septembre 2022, son objet et les actions dont il se veut porteur. Il s'avère que ceux-ci rejoignent les objectifs visés par Guid'Asso. Aussi, en accord avec le SDJES, les 2 réseaux se verront fusionnés.

Trois grands axes stratégiques

1. Faire évoluer le réseau
2. Structurer et animer le réseau
3. Améliorer la couverture territoriale

1. Faire évoluer le réseau : une démarche volontariste et prospective

Une mobilisation à améliorer

Une veille prospective est à mener au long cours pour enrichir le réseau : il ne faut pas s'arrêter à ce premier recensement car

- aucune collectivité n'a répondu
- aucun élément factuel ne nous permet d'affirmer qu'il n'y a pas d'acteurs locaux concernés par l'appui à la vie associative, sur certains territoires.

Nous concluons donc que c'est l'information qui n'est pas parvenue jusqu'à ces derniers.

En direction des collectivités et des associations locales

Les collectivités territoriales restent à mobiliser, tout particulièrement celles des secteurs géographiques non couverts que sont la Plaine de l'Ain et Bresse Saône Dombes, ou peu couverts comme le pays de Gex et bellegardien.

L'association des Maires de France a été relancée en juillet et doit désigner un référent Guid'Asso qui pourra relayer l'information sur cette démarche auprès des collectivités.

Deux communautés de communes, celle de Dombes Saône Vallée et 3CM de la Côtière à Montluel ont donné un avis favorable pour siéger au sein du comité consultatif départemental qui sera en charge d'étudier les demandes de labellisation Guid'Asso. Ces

communautés de communes enregistrent peu de retours de questionnaires et ont été relancées début août pour en assurer une meilleure diffusion sur leur territoire. En termes d'action, une restitution du diagnostic, en direction de toutes les structures institutionnelles, sera organisée afin de répondre à notre objectif de les intégrer.

Le rôle de la co-animation consistera alors à trouver les leviers incitatifs qui permettront aux membres du réseau d'activer leurs propres réseaux institutionnels et d'assurer la mise en relation, d'une part.

La même démarche sera à mettre en place en direction des associations locales.

Une des actions facilitatrices de la démarche de prospection : travailler collectivement à la clarification des caractéristiques de chacun des niveaux d'intervention. En annexe du document, on retrouve les définitions initiales du dispositif.

2. Structurer et animer le réseau

Le soutien aux acteurs déjà implantés

Dans une volonté de prise en compte des caractéristiques du schéma départemental d'accompagnement existant et des dynamiques afférentes, un des enjeux de la coordination sera de réussir la fusion deux réseaux : il s'agira de mettre en place les conditions favorables à l'intégration des structures référencées aux membres du RAIA, pour n'en faire plus qu'un et ainsi gagner en efficacité et en cohérence.

La finalité poursuivie étant d'assurer un service de qualité en direction des associations, en plus de garantir la cohérence territoriale, il s'agira d'articuler les acteurs pour faire jouer les complémentarités, faciliter le parcours de l'accompagnement des porteuses et porteurs de projet, d'assurer la montée en compétences des membres ainsi qu'une veille des évolutions liées à la vie associative.

Des actions spécifiques seront à mettre en place, en direction des structures parties prenantes de la démarche, selon les différents niveaux de positionnement parmi les 4 appellations Guid'Asso. A partir des besoins exprimés dans le questionnaire d'enquête, nous pouvons d'ores et déjà identifier quelques pistes d'actions :

Pour les structures du degré « orientation »

Un besoin d'assurer l'interconnaissance pour une orientation performante qui évite aux associations la dispersion dans le parcours d'accompagnement.

Pour les structures du degré « information »

Un besoin d'assurer la mise à jour des évolutions liées à la vie associative.

Pour ces 2 degrés d'intervention auprès des associations :

Le RAIA se mobilisera pour mettre en place des ateliers formatifs sous forme d'échange entre pairs et des apports techniques.

Les modalités de ces ateliers seront conceptualisées selon divers éléments :

- une temporalité favorable à la mobilisation
- une territorialisation par bassin de vie
- des thématiques transversales
- des rencontres départementales régulières

Pour les structures du degré « généraliste » et « spécialiste »

Le RAIA proposera de la formation professionnelle continue pour assurer la montée en compétences des structures.

- Il fera appel aux compétences internes au réseau lorsque celles-ci sont effectives
- il fera appel à d'autres réseaux/organismes si besoin

Une participation aux formations et autres rencontres régionales pourra être pertinente, en fonction des thématiques/outils/postures... le cas échéant - les formations dispensées au sein du réseau SAVAARA, LMA, par exemple.

Il sera force de proposition sur de l'ingénierie de formation si un besoin spécifique émerge de la part des membres.

Cette action pourra bien sûr, être ouverte aux membres des degrés « orientation et information ».

Dans l'Ain, la question du référencement du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) se pose à plusieurs niveaux :

- la mesure Guid'Asso a-t-elle vocation à labelliser des dispositifs et/ou des structures ?
 - si oui, quelle en serait l'appellation la plus pertinente de "généraliste" ou de "spécialiste" ?
- Celle-ci appelle un positionnement du comité stratégique local.

Toutefois, le RAIA qui, rappelons-le ici intègre, si elles le souhaitent, les structures recensées dans l'état des lieux, pourra faire appel au chargé de mission DLA pour intervenir dans divers événements qui pourront être organisés dans le cadre d'une veille des évolutions du tissu associatif local.

3. Maillage : améliorer la couverture territoriale

Principe : garantir une égalité de traitement et de service rendu à toutes les associations quel que soit leur domaine d'activité et leur territoire d'implantation.

Parti pris méthodologique : ce diagnostic sera un des outils à disposition des structures désignées pour assurer la coordination et l'animation du réseau. Aussi, il nous a semblé essentiel ici de poser un regard sur ces différents territoires, afin de définir, par la suite, les modalités d'un maillage pertinent.

3.1 Caractéristiques des territoires d'après le découpage retenu pour l'élaboration du présent diagnostic.

Bresse- Saône et Veyle

Ce territoire est composée de deux communautés de communes :

- La communauté de communes Bresse Saône : Située à proximité de grands axes (A40, gare TGV Loché) et à 9km de Macon, le siège est à Bagé le Chatel.

Elle regroupe 20 communes pour 25 388 habitants avec 720 associations. Les communes de Pont de Vaux, Replonges, Dommartin, Bâgé la Ville et Manziat en comptent chacune une centaine. Un guide des associations de l'intercommunalité est en ligne.

- La communauté de communes Veyle : Située à l'ouest du département de l'Ain, séparée de la Saône et Loire et de sa préfecture Mâcon par la Saône, côté ouest , et en bordure de l'agglomération de Bourg en Bresse à l'est, son siège est située à Pont de Veyle. Elle rassemble 22 789 habitants répartis sur 18 communes et 748 associations avec une plus forte concentration sur les communes de Vonnas (132), Mézériat (86) et Pont de Veyle (70). Un guide des associations de l'intercommunalité est en ligne.

Dombes – Dombes Saône Vallée

Deux communautés de communes composent ce territoire :

- La communauté de communes de la Dombes réunit 36 communes et près de 39 000 habitants. Elle bénéficie d'une situation stratégique entre Lyon, Bourg en Bresse et Macon. Elle compte 1357 associations avec deux grands pôles associatifs: Chatillon sur Chalaronne avec 251 associations et Villars les Dombes avec 206 associations.

- La communauté de communes Dombes Saône vallée compte 19 communes, 40 845 habitants et 1100 associations.

Miribel – Côtière

Ce territoire se compose de deux communautés de communes :

- La communauté de communes de Miribel et du Plateau comprend 6 communes et 23 507 habitants et 574 associations. Certaines de ces associations (6 associations sportives et 6 culturelles) sont reconnues d'intérêt communautaire ce qui signifie que leur rayonnement dépasse largement le cadre de leur commune.
- La communauté de communes de La Côtière à Montluel est composée de 9 communes, 24 864 habitants et 682 associations.

Le Bassin de vie de Bourg-en-Bresse

Il est constitué de la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse issue de la fusion de 7 intercommunalités en 2017 et regroupe 74 communes dont 66 d'entre elles qui appartiennent à un espace à dominante urbaine. On compte plus de 4 600 associations dont 2400 basées à Bourg en Bresse pour 133 942 habitants.

Haut Bugey- Rives de l'Ain

Ce territoire se compose de deux communautés de communes:

- La communauté de communes de Rives de l'Ain- Pays du Gerdon est constituée de 14 communes pour 14 664 habitants et 462 associations.
- La communauté de communes Haut-Bugey Agglomération est constituée de 42 communes, plus de 63 000 habitants et 1428 associations dont 428 à Oyonnax.

Plaine de l'Ain

Ce territoire attractif et dynamique (important bassin d'emplois industriels et TPE/PME, quartier des affaires et des savoirs, pôle d'enseignement supérieur, tiers-lieux...), bénéficie de la proximité de Lyon. La communauté de communes de la Plaine de l'Ain est constituée de 53 communes et 79 063 habitants. Elle compte 2001 associations. Parmi les compétences de la communauté de communes figure le soutien aux acteurs locaux dans le cadre de la promotion du sport, de la culture, de l'insertion et de la jeunesse.

Bugey Sud

A égale distance de Lyon, Genève, Annecy et Grenoble (1h), ce territoire, dont le siège est à Belley, regroupe 42 communes, plus de 35 000 habitants et 993 associations.

Pays de Gex et Bellegardien:

- La communauté de communes du Pays de Gex est limitrophe des cantons de Genève et de Vaud. Elle compte 27 communes, 223 associations pour 100 314 habitants. Elle propose un centre de ressources informatiques aux associations afin de les aider à développer leur communication digitale.
- La communauté de communes du pays bellegardien regroupe 12 communes, 21 964 habitants et 1 700 associations. Un fonds de soutien de 33 000 euros est dévolu aux acteurs associatifs.

3.2 Une stratégie de déploiement et d'intervention "sur mesure"

En termes d'actions : sur les plans géographiques, thématiques et domaines d'activités.

Compte tenu de la typologie des territoires et des caractéristiques du tissu associatif local qui y sont rattachées, nous préconisons divers modes de structuration adaptés aux réalités de terrain :

- soutenir les structures implantées et les accompagner dans leur volonté d'extension de leur zone d'intervention, pour celles qui l'ont exprimé
- identifier d'autres structures potentielles déjà implantée et qui pourront rejoindre le réseau
- coordonner un déploiement en interne : tenir des permanences dans les territoires où il n'y a pas assez de besoin pour justifier de l'implantation pérenne d'une structure.

Mode d'organisation du RAIA : A TRAVAILLER COLLECTIVEMENT DANS CETTE INSTANCE.

L'objectif est de coordonner notre déploiement pour mettre en place ces différentes modalités relatives à la couverture territoriale :

- répartition selon la proximité géographique intervention par entrée thématique (sports, culture, solidarité ...)
- modulation des formes : informations collectives, permanences d'accompagnement, formations des bénévoles...

Conclusion

On observe une forte concentration, des structures d'accompagnement, au cœur du département et tous les secteurs thématiques sont bien représentés ; les territoires périphériques apparaissent comme moins ou pas dotés. Pour autant, la vie associative est bien présente sur tous les territoires.

Par ailleurs, il existe une grande disparité de moyens mobilisables par les structures pour répondre aux besoins des porteuses et porteurs de projets, en termes de moyens humains.

Ce diagnostic servira de support à :

1. La définition des missions qui seront confiées aux co-animateurs du réseau Guid'Asso qui viendra se juxtaposer au réseau RAIA dans l'Ain pour
 - répondre aux attentes de l'état sur la mise en place de Guid'Asso
 - renforcer la structuration départementale existante, au service des associations locales

2. La déclinaison des travaux à mettre en œuvre au sein du collectif
 - assurer la montée en compétences des personnes intervenant auprès des porteurs et porteuses de projets
 - organiser les commissions de travail
 - animer la vie du réseau autour de conférences / apports d'expertise
 - opérer une veille sur les évolutions liées à la vie associative

Ce diagnostic soulève plusieurs questionnements auxquels il appartiendra au réseau de répondre, d'une part, sur des points d'organisation et de structuration.

Notamment :

- Quid des structures qui ont un rayonnement restreint ?
- Il faut s'interroger sur la difficulté de mobiliser pour la montée en compétences ou même l'interconnaissance sachant que certaines structures ne fonctionnent qu'avec des bénévoles.

Mais aussi, en lien avec l'Etat et le LMA, d'autre part.

Notamment

- Comment articuler la "cohabitation" des deux réseaux RAIA et Guid'Asso, après la phase de labellisation si des actions Régionale et/ou nationale sont exclusivement réservées aux membres labellisés ?

- Comment financer le temps de travail supplémentaire généré par cette forme d'organisation ?

Par ailleurs, Les membres du comité de labellisation seront associés au cheminement du dispositif et l'évolution du territoire. Plusieurs acteurs ont été contactés et ont émis un avis favorable pour participer à ce comité qui se composerait pour l'instant des personnalités suivantes:

- la responsable du service accompagnement des territoires de la Caisse d'allocations familiales
- une personne du greffe des associations
- la responsable du pôle culture, patrimoine et action sociale de la Communauté de communes Dombes, Saône, Vallée
- le vice-président à la citoyenneté de la communauté de communes de la Côtière à Montluel

Le référent Guid'Asso de l'association des maires de France est aussi pressenti mais reste pour l'instant à désigner.

Ce diagnostic étant un état des lieux préalable à la mise en œuvre de la mesure Guid'Asso, il est par définition non figé dans le temps. Aussi, des évaluations de son déploiement seront à mettre en place régulièrement et tout en intégrant les évolutions entre le niveau national et régional et les retours avec des territoires.

L'échéance de la mise en place des préconisations sera à déterminer en accord entre les structures co-animatrices et le SDJES 01.

Annexes

Annexe 1 : Flyers

Annexe 2 : Courrier d'invitation / appel au référencement

Annexe 3 Une directive nationale préconise une ouverture large

“Sont également éligibles à l’autorisation pour la labellisation Guid asso en plus des personnes morales de droit public et des associations, les fondations et les entreprises solidaires d’utilité sociale bénéficiant de l’agrément prévu par l’article L3332-17-1 du code du travail. Ces acteurs ne sont pas représentés et restent également à associer à la démarche Guid’Asso.”

A ce jour, il est prématuré pour l’organisation dans l’Ain de se positionner sur ce point et d’identifier les acteurs potentiellement mobilisables.

Annexe 4 : Rappel des différentes appellations et leurs critères

Ci-dessous

“Guid’Asso” : sont concernées par cette appellation, les structures (quelques soit leur statut) qui interagissent avec les associations locales

Nous retrouverons sous cette appellation globale :

- Les structures labellisées PAVA et les têtes de réseaux
- Les services « vie associative » des collectivités et de l’Etat



Guid’Asso
Orientation

- * Assurer une mission d’accueil des acteurs associatifs, adaptée aux publics ;
- * Assurer une mission d’orientation vers les autres structures « Guid’Asso », selon les besoins identifiés



Guid’Asso
Information

- * Assurer une mission d’accueil des acteurs associatifs, adaptée aux publics et personnalisée (nommer une ou plusieurs personnes référentes) ;
- * Assurer une mission d’information sur les éléments essentiels de la vie associative, adaptée à la demande ou au besoin des acteurs associatifs, et expliciter les principales démarches administratives
- * Mettre à disposition une documentation de base actualisée et faire connaître les outils existants ;
- * Assurer une mission d’orientation vers les autres structures « Guid’Asso », selon les besoins identifiés.



Guid’Asso
Accompagnement généraliste

- * Assurer une mission d’accompagnement des acteurs associatifs, adapté aux publics et personnalisé :
- * Evaluer le(s) besoin(s) et attente(s) du demandeur et élaborer un diagnostic ;
- * Apporter les informations, connaissances et les conseils adaptés à la situation particulière du demandeur pour l’accompagner à structurer ses projets sur les questions transversales liées à la vie associative (connaissances juridiques, financières et comptables, méthodologie de projet, connaissances transversales sur la fonction employeur...)
- * Mettre en place un accompagnement et un suivi individualisés et/ou collectif, le cas échéant ; nommer une personne référente dédiée à la mission (idéalement à raison d’1 ETP ou a minima de 0,5 ETP) ;
- * S’appuyer sur un ou plusieurs lieux d’accueil ouverts et/ou sur rendez-vous, au moins 2,5 jours par semaine ;
- * Mobiliser les ressources extérieures éventuelles nécessaires à ceux-ci ;
- * Favoriser la mise en lien des associations locales du territoire ;
- * Capitaliser, diffuser et mutualiser des informations et des ressources utiles à la mise en œuvre des projets associatifs et au développement de la vie associative ;
- * S’impliquer activement dans le réseau : participation et contribution au réseau (utilisation et partage d’outils, contribution aux chantiers du réseau, présence aux temps de vie du réseau). Elles peuvent en outre concevoir et mettre en place des formations à destination des acteurs associatifs (bénévoles, salariés).



Guid’Asso
Accompagnement spécialiste

- * Assurer une mission d’accompagnement des acteurs associatifs dans leur domaine d’expertise (thématique ou secteur d’activité), adapté aux publics et personnalisé :
- * Evaluer le(s) besoin(s) et attente(s) du demandeur et élaborer un diagnostic
- * Apporter les informations, connaissances et les conseils adaptés à la situation particulière du demandeur pour l’accompagner à structurer ses projets sur les questions ou enjeux liés au domaine d’expertise de la structure
- * Mettre en place un accompagnement et un suivi individualisés et/ou collectif, le cas échéant, nommer une personne référente dédiée à la mission ;
- * S’appuyer sur un ou plusieurs lieux d’accueil ouverts et/ou sur rendez-vous, au moins 1 jour par semaine ;
- * Mobiliser les ressources extérieures éventuelles nécessaires à ceux-ci ;
- * Favoriser la mise en lien des associations locales du territoire ;

* Capitaliser, diffuser et mutualiser des informations et des ressources utiles à la mise en œuvre des projets associatifs et au développement de la vie associative en lien avec le domaine d'expertise de la structure ;

* S'impliquer activement dans le réseau : participation et contribution au réseau notamment en lui apportant son expertise (utilisation et partage d'outils, contribution aux chantiers du réseau, présence aux temps de vie du réseau). Elles peuvent en outre (condition non obligatoire) concevoir et mettre en place des formations dans le domaine d'expertise de la structure, à destination des acteurs associatifs (bénévoles, salariés).



Pourquoi cette démarche ?

Les associations jouent un rôle essentiel dans la société et sont vectrices de rencontres, de solidarité et d'emplois. Elles doivent faire face à un environnement réglementaire, juridique, économique de plus en plus complexe ce qui rend nécessaire une meilleure organisation de l'accompagnement qui leur est proposé .

Quels sont les objectifs ?

- Identifier les ressources et les besoins des associations du territoire
- Constituer un réseau multi-acteurs (collectivités, structures porteuses d'une mission de service public, réseaux associatifs, associations) pour contribuer à l'information et à la montée en compétences des associations

Étapes de l'action :

Janvier à avril 2023

Etat des lieux à partir de la diffusion du questionnaire sur Démarches simplifiées

Fin avril à septembre 2023

Elaboration du diagnostic et de la stratégie départementale de labellisation- Réunion de restitution aux acteurs

2024

Lancement de la labellisation

Validation des demandes de labellisation par les services de l'Etat après avis du comité consultatif départemental

Résultat

Mise en ligne d'un portail de l'appui aux associations accessibles à tous
Animation de réseau en lien avec les besoins du territoire

Une démarche PARTICIPATIVE et CO-CONSTRUITE entre Etat - Associations - Collectivités

A tous les échelons territoriaux :
départemental, régional,
inter-régional, national

En 5 étapes :

1 : Recensement continu des acteurs de l'appui

2 : Labellisation des acteurs : 4 types d'appui (orientation - information - accompagnement généraliste ou accompagnement spécialiste)

3 : Animation des réseaux : interconnaissance, outillage

4 : Formation des acteurs et mutualisation : selon les besoins et sur la base d'un référentiel de compétences

5 : Portail de l'appui aux associations et cartographie

Qui peut faire partie du réseau ?

Vous êtes une **association**, une **collectivité**, une structure porteuse d'une **mission de service public**, etc. Vous accompagnez ou appuyez la vie associative d'un territoire dans le département de l'Ain.

Faites-vous connaître et intégrez le réseau Guid'Asso :

- Pour **orienter votre public** vers le bon interlocuteur et ainsi améliorer l'appui aux associations et le parcours des bénévoles
- Pour **monter en compétences** et échanger de bonnes pratiques en matière d'information et d'accompagnement des associations
- Pour **mutualiser** des ressources et des outils
- Pour **être reconnu et visible** des associations et partenaires

Répondez au questionnaire **sur le site:**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/auvergne-rhone-alpes-recensement-des-acteurs-de-l->

Contact du réseau Guid'Asso

Pour contacter les co-animateur.trices (Etat et partenaires associatifs) de Guid'Asso de votre territoire :

Lydie CLERC

Déléguée Départementale à la vie associative

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)

Service Départemental à la Jeunesse , à l' Engagement et aux Sports

23, rue Bourgmayer

01 000 Bourg-en-Bresse

Tél. : 06-25-62-99-40 lydie.clerc@ac-lyon.fr

Isabelle PANZICA

Partenaire associatif

AGLCA

Maison de la culture et de la citoyenneté

4, allée des Brotteaux

01 000 Bourg-en-Bresse

Tél : 04 74 23 29 43 isabelle.panzica@aglca.asso.fr

Valérie PALMISANO

Partenaire associatif

Ain Profession Sport

539, chemin de la zone artisanale

ZA de Domagne

01 250 Ceyzériat

04-74-22-93-33 v.palmisano@ain-profession-sport.fr



Mail d'invitation à destination des structures/services qui pourraient se positionner sur la « labellisation Guid'Asso »

PAVA, CRIB, MDA, Tiers-Lieux, Service Vie Asso d'une Collectivité, Centre social...
Comment m'y retrouver, en tant que porteur.euse de projet, dans ce dédale de structures qui pourraient m'accompagner dans mes démarches associatives ?
Voilà la question à laquelle le Label GUID'ASSO veut répondre.

Mesdames, Messieurs

L'Etat, en partenariat avec *Le Mouvement Associatif*, a lancé une grande réforme, pour faciliter l'accès à la réponse aux besoins des associations, par le balisage d'un parcours d'accompagnement, en proximité : la mesure « Guid'Asso ».
L'objectif de cette démarche est que chaque association et/ou porteur.euse de projet trouve, sur son bassin de vie, la structure qui lui permettra de se renforcer et éventuellement de trouver des pistes de mutualisations.

Aussi, pour clarifier les degrés d'intervention des structures auprès des associations (de l'accueil à l'accompagnement, en passant par l'information, l'orientation et l'expertise), il est nécessaire que ces dernières se positionnent pour prétendre à la labellisation. Suite à cette première phase de « diagnostic », l'ensemble des acteurs sera cartographié par département, pour plus de visibilité.
Après une expérimentation menée en 2021 sur trois régions pilotes, ce dispositif est mis en place en Région AURA en 2022. Dans l'Ain, cette première phase est pilotée conjointement par le service départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports, l'AGLCA et Ain Profession Sport et Culture.

PAVA, CRIB, MDA, Tiers-Lieux, Service Vie Asso d'une Collectivité, Centre social... en tant qu'acteur de l'appui aux associations, vous souhaitez peut-être être partie prenante de cette mesure et ainsi être mieux identifié par les associations et/ou porteur.euse de projet de votre territoire et/ou dans vos spécificités ? Alors, l'une de ces réunions d'information est faite pour vous !

La première réunion d'information collective aura lieu de 14h à 16h
Le Mardi 06 à la MCC à Bourg en Bresse, 4 allée des Brotteaux
En décembre, les prochaines rencontres se dérouleront le jeudi 8 à Pont de Veyle
et le mardi 13 dans La Dombes (lieux restant à confirmer).
Pour participer à l'un de ces temps d'échange : [s'inscrire ici](#)

Nous vous remercions de diffuser largement l'invitation à ces réunions auprès de vos réseaux. Ces temps de présentation et d'information seront animés conjointement par le service départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports et l'un des co-animateurs.
En espèrent que vous trouverez un intérêt à participer à l'une de ces rencontres.

Cordialement,

Pour le consortium